

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à la salle des Quais
le 29 septembre 2022**

Présidente : M. Yannick Schelker
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mmes Delani Décoppet, Carole Schelker, Louise Uhlmann et MM.
Nicolas Dell'Orefice, Michel Emmel, Michel Jaquemet, Niklaus Schaefer,
Philippe Tanner, Bruno Vialatte

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal du 23 juin 2022 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
4. Arrêté d'imposition pour l'année 2023 (préavis 658/22). Rapport de la commission des finances.
5. Rénovation des toitures des bâtiments scolaires Borné-Nau B et C (préavis 654/22). Rapport de la commission.
6. Crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux (préavis 652/22). Rapports des commissions.
7. Réponse au postulat de Mme Laetitia Jaccard Gaspar et consorts « WC publics, un besoin pressant ! ». Rapport de la commission.
8. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la commission des finances.
9. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

M. le Président donne lecture de son discours :

« Chers collègues, c'est un immense plaisir, un grand honneur mais également une grosse responsabilité que de me retrouver ce soir face à vous. J'espère que nous vivons une année riche en belles expériences, en réalisations, pour que nous puissions ensemble honorer la confiance de nos concitoyens qui attendent de nous que nous maintenions et tentons d'améliorer leur quotidien au sein de notre belle commune de Grandson. Cette recherche de qualité est le lien qui nous unit toutes et tous dans cette salle et nous allons faire en sorte que nos différences soient des forces qui nous aident à poursuivre la tâche qui est la nôtre. J'espère et n'en doute pas que nous vivons des moments constructifs, vu le nombre de projets en cours ou en devenir ainsi que les nombreux défis que nous apporte une actualité pour le moins capricieuse qui ne nous permet jamais de nous endormir sur nos lauriers. Lauriers tressés tout au long d'une riche et belle Histoire. Je tiens encore à remercier et féliciter mon prédécesseur, Monsieur Denis Villars, pour son excellent travail et ses nombreux traits d'humour.

M. Villars boutentrain, m'avait lancé sur des rails que je ne saisirai point, moi qui, plein d'entrain suis en train, sans crier gare, de donner de la voie, avec entrain, « mais où est donc or ni gare », ah non, je déraille, je m'aiguille et remonte dans le wagon, je colle au train afin que tous nous arrivions bon train au train de vie auquel nous aspirons. Pour faire court, je me réjouis de vivre avec vous cette année présidentielle. Merci de votre confiance et bonnes séances à toutes et tous. »

M. le Président lit la lettre de démission de M. Dell'Orefice.

M. le Président indique avoir reçu 3 motions et 1 interpellation. Ces 4 points seront portés à l'ordre du jour du prochain Conseil.

2. Communication de la Municipalité

Mme Evelyne Perrinjaquet

Inauguration bibliothèque indique que les conseillères et conseillers ont reçu une invitation pour l'inauguration de la bibliothèque le vendredi 7 octobre à 17h. Au fil des mois, Mme la municipale avait fait part de l'avancée des travaux, notamment avec des photos. Cela sera l'occasion de voir la bibliothèque de visu. Les travaux sont terminés et elle est opérationnelle. Peu de monde semble inscrit parmi les conseillères et conseillers. L'assemblée a jusqu'au 4 octobre pour s'inscrire pour le plus grand plaisir de Mme Perrinjaquet.

Mme Nathalie Gigandet

Grandsonnaz (alpage) La saison se termine gentiment sur les hauteurs du Jura et s'accélère gentiment avec une météo plus fraîche. La désalpe a eu lieu le 19 septembre. Les vaches sont descendues. Les génisses sont encore en haut et s'y plaisent encore pour le moment. Concernant la buvette de la Grandsonnaz dessus, elle est encore ouverte jusqu'au 15 octobre.

Cohésion sociale La Municipalité a reçu une information qui est une offre plus pour les aînés de la commune. Une table au bistro va être ouverte 3 mercredis à midi au restaurant des Quais. Ce projet est soutenu par Pro Senectute et par l'OFAS. Les repas sont organisés sur la période de midi pour un prix de CHF 23.-. Les personnes qui sont intéressées sont priées de s'inscrire. Les 3 dates sont le 12 octobre, le 9 novembre et le 14 décembre.

Une séance d'information aura lieu à la salle des Quais le 11 octobre à 18h15 dans le cadre du projet Oasis. L'association régionale d'action sociale (ARAS) organise cette séance d'information à la population dans le cadre de son projet Oasis et vient volontiers depuis plusieurs années dans le cadre de ce projet pour se rendre plus proche et disponible à la population. Des flyers et informations vont être mis aux piliers publics. Le thème de la soirée est « l'assurance maladie et ses modèles », les subsides qui existent, les démarches administratives que l'on peut être amené à faire, sachant que la majorité de la population ne fait pas forcément les démarches, ne demande pas l'aide et les subsides auquel elle aurait droit. Il y aura d'autres soirées dans d'autres lieux.

Arbres Mme Gigandet va revenir avec le préavis 653/22, « Révision du règlement communal de protection du patrimoine arboré ». L'affichage au pilier public a été clos le 19 septembre. Il y a eu deux remarques et une opposition, ce qui fait que le préavis ne pourra pas être soumis au Conseil au mois d'octobre mais au plus tôt lors du Conseil de décembre.

Sur la route en direction de Mutrux – Provence, sur la voie de droite, des travaux de sécurisation de la parcelle vont être fait sur la lisière à env. 10 cm de profondeur.

D'autres travaux vont avoir lieu ces jours sur la parcelle « Les Vullierens », c'est la deuxième étape d'un projet d'assainissement qui avait démarré courant 2021, par rapport à des arbres dépérissant et bostrychés. Sur le pâturage boisé des Grandsonnaz, il y a énormément d'arbres secs et aussi bostrychés, raison pour laquelle c'est ces travaux-là qui vont être fait et non les travaux courant selon le plan de gestion du fait du nombre d'arbres à éliminer au vue de la sécheresse.

Ports La saison touche à sa fin. Au vue des différents chantiers qu'il y a sur la commune, la question de l'hivernage s'est posée. La Municipalité a pu, en discussion avec les différents services concernés, trouver et maintenir le nombre de places, entre 50 et 60, comme chaque année, mais avec des dates de début et de fin précise selon les lieux, tel le parking entre la capitainerie et le cercle de la voile. La garde-port défini l'endroit selon la taille du bateau et dit à quel moment, dans quelle position et à quel endroit se mettre.

Eté L'été a été chaud, c'était très agréable mais ça a été spécialement chaud au port. L'eau avait une certaine température qui ne rafraichissait pas forcément tout le monde. Surtout, les algues se sont régalingées de ces chaleurs et se sont étendues et ont proliféré dans tous les espaces à disposition, spécialement dans l'enceinte du port. C'est grâce à la réactivité de la garde-port et les synergies qui ont été mises en place entre les différents services communaux, que ce soit le service des travaux, des bâtiments, en collaboration avec la garde-port et avec l'appui d'un professionnel que le port a pu être maintenu et gardé navigable avec le moins de désagréments possible. Le début du mois d'août a été très chaud à ce niveau-là. Mme Gigandet remercie toutes les personnes ayant participé à cette lutte. La collaboration a été très fructueuse.

Mme Evelyne Perrin

Service Réseau Energie La quatrième édition de la nuit des Perséides s'est parfaitement déroulée et les retours ont été très positifs. Il y a eu quelques problèmes au redémarrage de l'éclairage le lundi, mais qui ont été rapidement résolus. Il est particulièrement intéressant de signaler que 2 rues (dans le cas présent, 12 luminaires concernés) sont restées complètement éteintes pendant presque 1 mois et que personne ne l'a signalé. C'est très encourageant pour la mise en œuvre des prochaines extinctions permanentes.

Extinction nocturne Pour poursuivre dans le sujet des extinctions nocturnes, la rue des Remparts et la ruelle de Couvaloup sont, depuis peu, éteintes de 23h à 5h. Comme Couvaloup est en éclairage dynamique, les luminaires s'allument à 50% au passage d'un piéton, contre 100% auparavant. Dans certaines rues où il n'est pas possible pour l'instant de procéder à une extinction nocturne (Bellevue et chemin du Lac) l'éclairage a été raccourci de 40 minutes par jour (20 minutes le matin, 20 minutes le soir) pour un gain énergétique certain et un gain financier d'environ CH 150.- à CHF 200.- par an. Le service poursuit l'étude des possibilités d'extinction petit à petit.

STEP Du côté de la STEP, la Municipalité a eu le plaisir d'accueillir le 15 août M. Christophe Brissi, nouvel exploitant titulaire d'un brevet fédéral, qui a déjà su apporter de nombreuses améliorations au fonctionnement de la STEP.

Economie énergie En prévision des potentielles pénuries de gaz et d'électricité annoncées pour cet hiver, différentes mesures d'économie d'énergie sont prévues au sein des services communaux, telles qu'abaissement du chauffage dans les bâtiments, multiplication des extinctions nocturnes de l'éclairage, courrier de sensibilisation destinés aux restaurateurs et commerçants, communication à la population dans le journal communal et au pilier public. D'autres pistes sont également à l'étude mais la Municipalité doit encore y travailler. Bien que les conseillères et conseillers en aient certainement déjà pris connaissance dans les journaux et médias, Mme Perrin les invite vivement à aller consulter le site ostr.ch qui explique très bien le plan envisagé par la Confédération pour la fourniture d'électricité en cas de crise. D'autre part, tout en chacun peut trouver sur le site stop-gaspillage.ch pleins de précieux conseils d'économie pour les ménages ainsi que des réponses à de nombreuses questions concernant une éventuelle crise énergétique.

M. Francesco Di Franco

Motion Point de situation sur la motion « Modération de trafic sur une portion de cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». La Municipalité a pris connaissance, à la fin du mois d'août, du rapport de la commission communale consultative de sécurité en charge d'étudier la motion. A la lumière de ce dernier, la Municipalité a décidé de suivre leurs recommandations, à savoir d'inviter à une table ronde les différents partenaires, dont la DGMR, le garde-forestier, les services de la mobilité et de la police. De plus, la Municipalité a également mandaté le BPA pour une étude de trafic et de sécurité sur toute la partie concernée. Malheureusement, ces derniers ne sont disponibles que le 2 novembre prochain. C'est pour cette raison, non sans en avoir informé le rapporteur de la commission, que la Municipalité a décidé d'apporter sa réponse à la motion au Conseil du 15 décembre prochain. D'ici là, la Municipalité aura en sa possession des éléments concrets lui permettant d'étayer sa réponse aux motionnaires. M. Di Franco en profite pour remercier les membres de la commission pour leur compréhension.

CSR Lors d'un précédent Conseil, le conseiller M. René-Pierre Deriaz l'avait interpellé à juste-titre concernant le rapport de gestion du CSR qui se faisait attendre. M. Di Franco indique que c'est fait. Les rapports de gestion 2019 2020 et 2021 ont été rédigés, édités et approuvés lors de l'assemblée des actionnaires du CSR BN SA de mardi dernier. Malheureusement, le site internet du CSR n'est pas encore terminé et ils ne peuvent pas les mettre mis en ligne. Quoiqu'il en soit, un exemplaire papier sera à disposition au Greffe dès lundi prochain.

M. Nicolas Perrin

Extension de la voirie Les travaux ont commencé en septembre. La limite du crédit adjudgée par le préavis semble respectée pour l'instant. Les hausses attendues des matières premières semblent pour l'instant ne pas péjorer le budget. Deuxième bonne nouvelle, aucune découverte archéologique n'a été faite. Par contre, un superbe bloc erratique a été trouvé, nettoyé et conservé à l'entrée du site.

PECC Le 8 septembre a eu lieu une soirée participative avec 60 à 70 participants. 4 ateliers ont eu lieu. Les Municipaux n'ont pas participé aux débats pour éviter d'influencer de quelque manière que ce soit ceux-ci. Le mandataire leur a soumis un premier compte-rendu. Ils vont établir un rapport plus détaillé sur la base duquel des mesures pourront être discutées et intégrées au PECC. Un retour sur cette soirée participative aura lieu en janvier ainsi qu'une présentation du PECC une fois qu'il sera finalisé.

M. Olivier Reymond

PA Bas Grandsonnet Toutes les oppositions au plan d'affectation du Bas Grandsonnet ont été retirées durant l'été, ce qui fait que la Municipalité va pouvoir présenter un préavis d'ici la fin de l'année, puis le transmettre au Canton pour qu'il l'approuve également. Les mises à l'enquête pourront suivre assez rapidement.

Bellerive Les travaux devraient débuter début novembre, premièrement avec les travaux de démolition et dépollution du site. Ensuite, les travaux de construction des 2 bâtiments prévus sur ce plan d'affectation.

M. le Syndic

RH 2 collaboratrices sont revenues après des absences de longue durée à 100% au travail. Mme Thiémard qui évolue à 70% au service des bâtiments et 30% déléguée auprès du CSR sous mandat de la commune de Grandson. Mme Bonny qui a repris son taux d'activité normal de 50%. Un agent d'exploitation avait été engagé en préapprentissage pour le service des travaux a mis fin à son contrat, le travail ne lui correspondait pas vraiment. La Municipalité n'a pas trouvé de nouvel apprenti pour cette année.

Service des finances Une analyse externe du fonctionnement a été lancée selon la demande de la commission de gestion. La Municipalité s'est rendue compte que depuis 7 ans que la boursière Mme Léglise et le greffe M. Beauverd ont commencé, ils ont pleins d'envie de lancer de nouveaux projets mais ils sont pris par les affaires courantes. L'objectif est de pouvoir améliorer le fonctionnement tout en continuant de pouvoir toujours fournir les prestations et préserver l'information. M. le Syndic reviendra vers le Conseil pour donner les résultats de cette analyse.

3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

M. Christian Maillefer

ACRG : L'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson s'est rencontrée le 28 septembre au soir à Provence avec comme point principal la validation des budgets 2023. Si le budget de la surveillance de chantier n'a pas posé de questions, le budget 2023 pour la gestion des eaux a été accepté difficilement. Dans les faits, pour transporter de l'eau du point A au point B, il faut des pompes très gourmandes en énergie. Avec l'augmentation des coûts de l'électricité, le comité directeur s'attend à ce que la facture annuelle passe d'une moyenne de CHF 500'000.- à CHF 1'600'000.-. Cette augmentation s'avère difficilement évitable, l'assemblée a débattu des différentes solutions pouvant être développées dans le futur, notamment le renouvellement des pompes, la pose de panneaux solaires ou la recherche de nouveaux fournisseurs d'énergie. Pour répondre à ces nouvelles charges, le comité directeur s'est résolu à modifier la tarification comme suit :

- Prix par habitant à charge de la commune passera de CHF 9.- à CHF 20.-, soit une augmentation de CHF 11.-
- Le coût au mètre cube pour la consommation sera doublé.

En plus de cette augmentation, ce budget prévoit le prélèvement d'un montant de CHF 192'900.- sur le fond de réserve. Dans les autres points abordés lors de cette séance, il est à relever :

- La démission au comité directeur de M. Banderet, une place est disponible
- La sécheresse n'a pas eu d'impact sur les capacités de captage des puis d'Onnens
- Une réflexion est en cours pour s'adapter à un éventuel black-out notamment par l'achat d'une très grosse génératrice, à savoir que si l'on n'a plus de courant nous pourrions disposer d'eau durant 24h à 48h.

4. Arrêté d'imposition pour l'année 2023 (préavis n° 658/22). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur : Mme Armanda Cotter (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 658/22 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté

Article deux : d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour approbation.

La parole n'est pas demandée.

Vote : accepté à la majorité

5. Rénovation des toitures des bâtiments scolaires Borné-Nau B et C (préavis 654/22).
Rapport de la commission.

Rapporteur : Mme Josik Ineichen (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 654/22 relatif à la rénovation des toitures des bâtiments scolaires Borné-Nau B et C, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien selon le préavis 654/22.
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 470'000.- TTC, le compte n° 9143.19 est ouvert au bilan à cet effet
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante
- Article quatre : d'utiliser le fonds de réserve au bilan n° 9281.07 Fonds immeubles pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 350'000.-
- Article cinq : d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvement aux fonds de réserve, soit CHF 120'000.- par le compte 3542.331, sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2023.

[M. Antoine Pochon](#) remercie la commission et souligne une des conclusions de la commission. Il paraît assez rationnel de rénover rapidement ces toitures, mais il a l'impression que cela présente une grande opportunité de poser des panneaux solaires photovoltaïques conjointement à la rénovation, ce qui permettrait d'économiser les frais de chantier et d'augmenter la production domestique d'électricité pour la commune de Grandson et, évidemment, au vue des pénuries futures, il serait bien d'adapter les plans. M. Pochon aimerait savoir si la Municipalité est prête à s'engager sur cette voie et envisager la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits Borné Nau B et C parallèlement au chantier de rénovation.

[Mme Evelyne Perrin](#) indique que bien évidemment, le service réseau énergie, en collaboration avec le service des bâtiments, a déjà mené une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques sur ces bâtiments, dont les résultats n'ont pas été concluants. Actuellement, une seconde étude est menée et les détails arriveront prochainement.

[M. le Syndic](#) Une étude a été menée par les services réseau et bâtiments au printemps. La commune de Grandson est partenaire du MicroGrid, sur le secteur de Borné-Nau. C'est-à-dire que l'on a une installation photovoltaïque sur le CSR qui alimente l'entier des bâtiments, mis à part la voirie, qui sont sur le site de Borné Nau. Ce MicroGrid est en main de la Romande Energie. Ce réseau reviendra à la commune de Grandson dans 25 à 30 ans. C'est cette entité qui commence à étudier comment les panneaux peuvent être posés sur les bâtiments B, C et D. La suite de l'étude est de savoir combien va coûter la pose de ces panneaux, puis de voir si c'est la société MicroGrid qui fera cet investissement et non un financement communal, ou si, en fonction de non-retour sur l'investissement, la commune de Grandson pourrait investir. La commune serait ainsi exemplaire, certes, mais aujourd'hui si l'on produit plus d'électricité sur le site de Borné Nau, on ne la consomme pas, car actuellement on ne consomme déjà pas tout ce que l'on produit. Toute cette électricité serait réinjectée.

Il faut voir aussi si le câblage qui avait été fait pour le MicroGrid serait capable de recevoir l'entier de la production de ces 3 bâtiments qui repartiraient dans le réseau. Le rachat de l'électricité est à CHF 0,08 ou CHF 0,09 sauf erreur. L'année prochaine, le prix de rachat va être doublé, ce qui peut devenir intéressant. La Municipalité attend le retour de l'équipe de la Romande Energie.

[M. Hervé Cornaz](#) émet quelques doutes, pour l'avoir vécu aussi bien personnellement que professionnellement, quant à ce qui est indiqué à la conclusion du préavis pour un amortissement de 30 ans. Ceci étant dit, ce n'est pas l'objet de la remarque. M. Cornaz comprend l'enthousiasme sur le fait de poser des panneaux photovoltaïques un peu partout. Il faudra par contre tenir compte de la fragilité possible de ces toits avant de poser une structure complète avec panneaux solaires, sachant que s'il faut rénover dans 10 ou 15 ans, il y aura des contrats signés qui imposeront certainement de combler le déficit de production. Si, pendant l'étude, cette toiture ne le permet pas, M. Cornaz suggère de ne pas forcer la main. Le bâtiment a été construit en 1995, certes il y a eu Lothar, mais il y a eu des défauts qui ont été constatés, la durée n'est donc pas de 30 ans. Ce qui amène M. Cornaz au dernier point, si le préavis est accepté ce soir, pour prolonger la durée de vie d'un toit plat, cela sous-entend 1 à 2 fois par année la visite d'experts pour être sûre en outre que le gravier est bien mis, que le bitume ne bouge pas. Cet entretien ou ce contrôle annuel est-il prévu suite à la rénovation de ce toit ?

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) indique que les contrôles pour vérifier le bon entretien des toits sont effectués régulièrement dans le cadre d'un contrat d'entretien. Toute l'étude nécessaire sera faite pour que la compatibilité soit parfaite entre les panneaux posés ou pas sur le toit.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à l'unanimité.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) est très heureuse de ce vote et remercie le Conseil de la confiance accordée.

6. Crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux (préavis 652/22). Rapports des commissions.

Rapporteurs : Mme Armanda Cotter (pour la CoFin) et Mme Christine Leu Métille (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 652/22 relatif au crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux, où les rapports des commissions, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien selon le préavis n° 652/22
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 500'000.- TTC, le compte n° 9143.18 est ouvert au bilan à cet effet
- Article trois : d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.- aux meilleures conditions du marché auprès de l'établissement de son choix
- Article quatre : d'utiliser les fonds de réserve au bilan des comptes suivants :
- 9281.02 Fonds La Ruche, pour un montant de CHF 100'000.-
 - 9281.07 Fonds Bourse des Pauvres, pour un montant de CHF 75'200.-
 - 9281.08 Fonds immeubles, pour un montant de CHF 110'800.-
- pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 286'000.-
- Article cinq : d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvement aux fonds de réserve, soit CHF 214'000.- par les comptes 341.331 et 342.331, sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2023

La parole n'est pas demandée.

Vote : accepté à la majorité.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) remercie une nouvelle fois le Conseil pour sa confiance

7. Réponse au postulat de Mme Laetitia Jaccard Gaspar et consorts « WC publics, un besoin pressant ! ». Rapport de la commission

Rapporteur : Mme Laetitia Jaccard Gaspar (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité relatif au postulat « WC publics, un besoin pressant ! », ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat « WC publics, un besoin pressant ! » et de classer ce dernier.

[M. Denis Villars](#) souhaite rebondir sur les WC publics de la place du Château. Il est toujours surpris que l'eau aux urinoirs coule en continu. Ne serait-il pas possible de mettre un robinet pression avec un minuteur pour limiter cette eau.

[M. le Syndic](#) n'a pas la réponse du service concerné mais tente de répondre. Premièrement, on prend de l'eau sur le réseau de la vieille ville, comme pour le réseau des fontaines, on a un débit minimum qui est donné sur ces urinoirs et ça serait trop compliqué et pas utile d'avoir un robinet qui risquerait de rester ouvert à fond tout le temps. Tandis que là, le débit est contrôlé et permet d'utiliser le trop-plein. On utilise l'eau du réseau de l'ACRG aux Tuileries, mais les débits sont moins importants. Pour les fontaines de la Vieille Ville, les trop pleins sont utilisés et l'eau partirait de toute manière au lac.

[M. Olivier Reymond](#) a déjà reçu cette remarque d'un autre citoyen et la question a été posée à M. Duvoisin, fontainier. Si l'eau coule tout le temps, c'est surtout pour éviter qu'en hiver les conduites explosent parce que ce bâtiment n'est pas isolé.

[Mme Christine Leu Métille](#) s'étonne que les WC publics qui existent dans l'Hôtel de Ville ne soient pas mentionnés ou mieux indiqués. C'est un lieu central où pas mal de gens passent et puis ce serait aussi l'occasion de pouvoir les utiliser et voir si effectivement, comme nouveau système, ils pourraient être accessibles jusqu'à 20h voir 22h les jours où il y a commission ou séance de Conseil, voir les mettre à disposition de l'entier de la population.

Il serait peut-être également bon de prendre contact avec les CFF et voir si les locaux ne pourraient pas être à nouveau disposition pour des WC publics.

[M. le Syndic](#) indique que la remarque est judicieuse concernant le rapprochement avec les CFF. Concernant l'Hôtel de Ville, ils sont indiqués, mais il est vrai que l'on pourrait réfléchir à les laisser ouverts, en espérant ne pas avoir de public non désiré dans ce bâtiment.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) remercie Mme Leu Métille d'avoir mentionné les CFF. Ce point avait été cité en séance mais n'a pas été relevé dans le rapport.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à la majorité.

8. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la commission des finances

Au nom du groupe PLR et indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Hervé Cornaz comme membre et M. Niklaus Schaefer comme suppléant

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : M. Hervé Cornaz et M. Niklaus Schaefer sont élus à la majorité.

9. Propositions individuelles.

[Mme Manuela Rottet](#) aimerait savoir s'il est possible à la rue Haute, quand on revient de la place du commerce, de faire quelque chose pour les habitants du côté gauche, car il n'y a pas de trottoir ni aucune protection. Toutes les entrées sont bloquées par des voitures. Des barrières de protection ont été mises vers le kiosque, vers Axa, que compte-t-on faire de ce côté de la rue ?

[M. Francesco Di Franco](#) indique que le problème est récurrent, d'autant plus qu'il y a des chantiers. Il y a toujours quelqu'un qui met son véhicule ou il ne faut pas, alors qu'en principe c'est pour charger – décharger. Sans compter les gens qui s'arrêtent rapidement pour aller acheter leur déjeuner. Les ASP mettent des contraventions, nécessitant plusieurs passages. Des explications sont souvent données aux ouvriers des chantiers, avec plus ou moins de succès.

[Mme Judith Bardet](#) a pris connaissance des diverses mesures d'économie d'énergie proposées par Mme Perrin et la remercie pour ces démarches. Le groupe des Verts est convaincu qu'on peut grandement réduire le risque de pénurie si chacun, collectivité publique, entreprise, citoyen, applique les recommandations des autorités en la matière. Il leur semble également important que les services communaux soient exemplaires, ce qui incitera très certainement bon nombre de citoyen à leur emboîter le pas. Dans ce but, le groupe des Verts a établi une liste de mesures qu'ils soumettront tout prochainement à Mme Perrin en espérant vivement que certaines de ces propositions seront rapidement mises en œuvre.

[Mme Evelyne Perrin](#) indique que les chefs de service vont se réunir tout prochainement pour discuter et mettre en œuvre un maximum de mesures à l'intérieur des services pour faire des économies d'énergie. Mme Perrin se réjouit de recevoir ces propositions.

[M. Denis Villars](#) remarque que tout le monde fait des efforts pour trier les déchets, mais est fâché de constater que de nombreux utilisateurs laissent tourner le moteur à la déchetterie. Ce qui est vraiment désolant, parfois plus de 15 minutes, sous les yeux du responsable de la déchetterie. Il faudrait peut-être renforcer la signalisation. Les gens polluent plus en venant à la déchetterie que l'effet du tri de leurs déchets.

M. Villars rappelle que tout un chacun a pu suivre les élections à la Ville d'Yverdon et constater qu'un chef de service a posé sa candidature. Il aimerait savoir si la Municipalité a donné son accord à cette candidature.

[M. le Syndic](#) répond que la Municipalité a bien été consultée.

[M. Michel Maillefer](#) souhaite poser une question concernant les procédures. Ces derniers temps, des rapports sont parvenus le lundi aux conseillères et conseillers alors que les réunions des groupes sont le mardi soir. Pour les gens qui travaillent, il est difficile de prendre connaissance de ce rapport juste avant la séance de groupe, ce qui est regrettable. Serait-il possible que les rapports soient envoyés le vendredi, ayant personnellement envoyé les rapports le jeudi et n'ayant pas été relayés auprès des membres du Conseil le vendredi, alors qu'ils ont été envoyés au Greffe, comme le stipulent les procédures élaborées par le bureau du Conseil. A partir du moment où on a une commission qui siège le 22 septembre, soit le jeudi avant le conseil et que l'on demande à quelqu'un de faire un rapport, fut-il sur des besoins pressant, le délai semble un tout petit peu court pour que la personne qui fait le rapport puisse le rendre dans des délais acceptables, là aussi pour que les conseillères et conseillers puissent en prendre connaissance dans des délais raisonnables. Tient-on compte, au moment où l'on élabore les calendriers, des possibilités des gens de se réunir et fournir un travail correct dans les délais demandés ?

[M. le Syndic](#) indique qu'en général, les délais sont calculés pour permettre de se réunir correctement. Il se peut qu'il y ait parfois des soucis de calendriers. Si les séances sont parfois un peu difficiles à mettre en place, il ne faut pas hésiter à faire appel aux suppléants qui pourraient avoir plus de disponibilité.

[Mme Virginie Pilault](#) fait part, au nom du groupe socialiste, de l'inquiétude du sort des locataires de la commune. Les locataires vont voir leur facture de chauffage exploser, tout comme les propriétaires. Cependant, les locataires ne peuvent pas prendre de mesure pour mieux isoler le bâtiment ou changer de fournisseur ou type de chauffage. Le groupe aimerait savoir ce que la Municipalité compte faire dans le cas où certains locataires des bâtiments communaux auraient de la peine à faire face à ces charges de chauffage et d'énergie l'hiver prochain.

[M. le Syndic](#) entend la remarque de Mme Pilault et du groupe socialiste. Les bâtiments qui sont chauffés par le CAD seront moins impactés puisque le prix des plaquettes n'est pas indexé au prix du gaz ou du mazout. L'électricité est propre à chacun. Pour ce qui est des charges communes des bâtiments qui ne sont pas reliés au CAD la Municipalité est toujours attentive et propose aux locataires de venir, au cas par cas, en cas de difficulté, aucune politique générale n'étant décidée.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) rapporte avoir été, comme plusieurs citoyennes et citoyens, réveillée par un feu d'artifice assez long et violent en tout cas pour ceux qui habitent à la rue Basse. Est-ce que la Municipalité a su d'où venaient ces feux d'artifices ?

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) indique que la salle des Quais était louée ce soir-là pour un mariage et qu'il s'agissait d'une surprise pour les mariés. La surprise a été bien gardée puisque la Municipalité n'a pas été mise au courant. La personne ayant offert ces feux d'artifices s'est platement excusée par écrit.

[M. le Syndic](#) projette une photo de la Municipalité et indique avoir beaucoup de plaisir de travailler avec cette équipe municipale et tient à les remercier de leur engagement auprès de la collectivité grandsonnoise.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h34

Le Président :



Yannick Schelker



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich



Parti socialiste
Grandson

Interpellation

Créer des logements d'utilité publique au plus vite !

Monsieur le Président,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Pour lutter contre la pénurie de logements et soutenir la construction de logements correspondant aux besoins de la population, le Canton et les communes disposent de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif du 16 mai 2016 (LPPPL) entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Elle permet, au choix, la planification légale à long terme des quatre catégories de logements reconnus d'utilité publique (LUP) qu'elle définit : les logements à loyers modérés (LLM), les logements protégés (LP), les logements pour étudiants (LE), ainsi que les logements à loyer abordable (LLA).

Depuis 2018, les communes ont même la possibilité d'octroyer des bonus de surface pour encourager les privés à créer des LUP. Dans les nouveaux plans ou ceux requalifiés dès cette date, le bonus peut être attribué s'il est expressément prévu dans le plan et le règlement d'affectation. Dans les zones à bâtir légalisées avant cette date, les bâtiments bénéficient d'un bonus de 10% de la surface constructible si au moins 15% de la surface totale brute de plancher habitable est destinées à des LUP. Depuis le 1er janvier 2020, les communes d'agglomération compacte ont de plus un droit de préemption sur tout bien-fonds colloqué en zone à bâtir mis en vente, ceci afin de créer des logements d'utilité publique (LUP) que sont les logements à loyer modéré (LLM), les logements à loyer abordable (LLA), les logements protégés (LP) et les logements pour étudiants.

Selon la Banque cantonale vaudoise, pour un loyer qui coûtait 1000 francs en l'an 2000, un-e locataire payera aujourd'hui plus de 1700.- francs. Cette augmentation est en plus inférieure dans les endroits les moins recherchés, mais bien supérieure dans les centres et agglomérations. Malheureusement, pour la plupart des locataires, les salaires sont loin d'avoir suivi la même courbe... Il est de plus probablement que la problématique s'aggrave avec le doublement du prix de l'électricité dans le canton de Vaud dès 2023, et l'explosion des prix du gaz qui va venir gonfler les charges pour le chauffage et l'eau chaude.

Afin de nous assurer que la commune de Grandson fait tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre le phénomène des travailleurs précaires (*working-poor*) qui peinent à joindre les deux bouts, notamment en raison de loyers élevés, nous souhaitons interpellier la Municipalité sur cette problématique en posant les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle déjà eu l'opportunité de faire usage de son droit de préemption ? Si tel est le cas, y a-t-elle renoncé ?
- La Municipalité a-t-elle intégré ou va-t-elle intégrer des quotas de LUP dans les prochaines planifications qui seront soumises à ce Conseil, en particulier dans le cadre des Plans d'affectation du Bas Grandsonnet et de Borné-Nau Est, ainsi que – et en particulier – dans le cadre de la révision du Plan d'affectation communal (PACom, anciennement Plan général d'affectation ou PGA) ?

- La Municipalité prévoit-elle d'encourager la création de LUP par l'octroi de bonus dans ces mêmes planifications ?
- La Municipalité fait-elle savoir systématiquement aux propriétaires qu'ils peuvent bénéficier d'un bonus de 10% de la surface brute de plancher habitable si au moins 15% de la surface totale brute de plancher habitable est destinées à des LUP ?
- La Municipalité a-t-elle envisagé la possibilité de faire reconnaître comme LUP les logements dont la commune est propriétaire ?

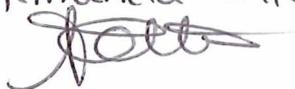
Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

L'auteur :



Sébastien Deriaz

Sylviane Ashdown


Amanda Colter












Parti socialiste
Grandson

Motion

Pour la mise en conformité des arrêts de transports publics

Monsieur le Président,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La loi sur l'égalité pour les personnes handicapées est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, il y a près de 19 ans. Cette loi prévoit de créer des conditions générales de vie en société qui permettent aux personnes handicapées de mener leur existence sans l'aide de tiers et de se libérer ainsi d'un sentiment de dépendance en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation ou encore dans l'exercice d'une activité professionnelle. Parmi les mesures prévues par la Confédération figure l'accès aux transports publics. L'ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics prévoit ainsi la mise en conformité des haltes de transports publics pour les rendre utilisables par les personnes à mobilité réduite d'ici au 31 décembre 2023, soit dans une année. Si la plupart des compagnies de transports publics ont déjà bien entamé ce chantier, ce n'est pas le cas dans de nombreuses communes et Grandson ne fait pas exception.

Alors que le Plan directeur cantonal (PDCn) vise une mise sur un pied d'égalité entre les différents modes de transports et que le Projet d'agglomération AggloY prévoit quant à lui que les déplacements vers le centre soient rabattus vers les transports publics, notre commune ne compte qu'un seul arrêt aux normes, à Borné-Nau. Au-delà des normes, il s'agit également d'une question de confort pour l'ensemble des usagers et usagères des transports publics, en situation de handicap ou non. Les aménagements, parfois complètement inexistant, remontent à une époque que les moins de trente ans ne peuvent pas connaître, bien éloignée de l'offre et de la demande actuelle en transports publics. Une période bien éloignée aussi des habitudes en matière de mobilité, notamment multimodale.

Actuellement, Grandson compte neuf arrêts de bus : Corcelettes, Croisée de Fiez, gare, Le Repuis, Place du Château, Péroset, Borné-Nau, Crêt-aux-Moines, Le Revelin ; un arrêt se trouve aux Tuileries, celui du Kiosque. Parmi tous ces arrêts, seul celui de Borné-Nau semble répondre aux standards actuels en matière d'accessibilité (norme VSS 640 075). Les autres – lorsqu'aménagement il y a – sont loin d'être à la hauteur, quand bien même la Place du Château ait fait l'objet de quelques micro-mesures suite à des demandes d'habitants.

La plupart des arrêts de bus de Grandson se trouvent dans le périmètre de réflexions ou de projets initiés, comme :

- Réfection de la Route de Neuchâtel
- Aménagement de la Place du Château
- Réfection de la Rue Basse
- Réaménagement de la Place de la Gare
- Réfection de la Route cantonale entre Grandson et Les Tuileries
- Réaménagement de la traversée des Tuileries

Considérant qu'aucun de ces projets ne sera concrétisé d'ici au 31 décembre 2023, les motionnaires invitent la Municipalité à proposer des mesures afin de garantir à terme une accessibilité et un niveau de confort satisfaisant aux haltes de transports publics de notre commune, notamment :

- En réalisant une mise en conformité anticipée là où le développement des projets d'exécution est suffisamment avancé pour le permettre ;
- En réalisant une mise en conformité provisoire ou partielle partout où le développement des projets n'est pas suffisamment avancé pour permettre une mise en conformité anticipée ;
- En cherchant des solutions avec les propriétaires fonciers là où le domaine public ou privé communal n'est pas suffisant à ce jour afin de réaliser ce qui précède ;
- En créant partout où cela est pertinent, dans les deux sens de circulation :
 - du stationnement vélo à proximité immédiate de ces arrêts,
 - une végétalisation à des fins d'ombrage, de perméabilisation des sols et de préservation de la biodiversité,
 - des abribus éclairés si nécessaire durant les heures d'utilisation, équipés de poubelles, cendriers, bancs, dotés de passages piétons à proximité immédiate, et adaptés aux besoins divers et variés des utilisatrices et utilisateurs.

Les motionnaires invitent en outre la Municipalité à consulter les usagers et usagères au travers d'associations telles que Bocanssemble, ProSenectute, l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH), Inclusion Handicap, ou encore la Fédération Suisse des aveugles et malvoyants (FSA). Ces associations peuvent en effet aider à poser un diagnostic en vue de la création et de l'adaptation des équipements à des besoins spécifiques. Les services de professionnels spécialisés dans les aménagements urbains et l'accessibilité pourraient également être utiles pour ces aménagements.

La réflexion devrait également intégrer d'éventuels futurs arrêts de bus, en vue de desservir notamment la zone industrielle et artisanale de la Poissine ou encore le futur quartier de Borné-Nau Est. Vu les délais prévus par la loi, une priorisation importante des haltes les plus fréquentées paraît nécessaire.

Nous vous remercions d'avance de l'accueil favorable réservé à cette proposition.

L'auteur :



Laetitia Jaccard Gaspar

Les consorts :



Michel Maillefer



Sébastien Deriaz

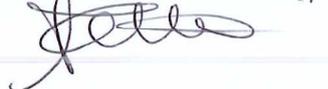


Thomas McMullin

Daniel Trolliet



Armanda Colter



Motion pour l'étude de l'état des bâtiments propriétés de la commune de Grandson

Monsieur le Président,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Suite au préavis 652/22 concernant le crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux, il est constaté que la Municipalité est dotée d'un document listant l'ensemble des bâtiments communaux mais qu'aucune indication par rapport à leur état n'y figure. Il est à préciser que cette demande avait déjà été formulée par la COGES 2021 rapportant sur l'année 2020.

Par état du bâtiment, on entend (liste non exhaustive) :

- L'enveloppe : Murs extérieurs, isolation, toit, combles, sols, plafonds, portes, fenêtres, ...
- Installations techniques : système de chauffage, distribution et évacuation d'eau, ventilation, climatisation, électricité, ...

Bâtiments concernés :

- Tous les bâtiments appartenant à la commune étant situés ou non sur le territoire communal tels que : immeubles d'habitation, écoles, hangars, refuges, locaux de voirie, STEP, STAP, chalets d'alpage, etc...

L'étude réalisée, par bâtiment, doit permettre de :

- Déterminer et planifier les investissements nécessaires dans le temps
- Pouvoir établir une liste des priorités par rapport aux rénovations à prévoir
- Planifier les travaux par ordre « logique » afin d'éviter de refaire les cuisines avant les colonnes de chutes dans un même immeuble
- Pouvoir communiquer sur les travaux à venir de manière factuelle et anticipée
- Trouver des synergies entre les rénovations et les améliorations énergétiques
- Réaliser des économies en regroupant les mêmes types de travaux (peinture par exemple)
- Connaître les montants déjà investis pour de la rénovation et/ou amélioration dans un même bâtiment pour pouvoir établir un calcul de rentabilité par rapport aux mesures prises

Conscient que ce document ne se fera pas en quelques semaines, il est préconisé de commencer par les immeubles d'habitation les plus anciens ainsi que les locaux les plus énergivores. Un planning « d'analyse d'état des bâtiments communaux » devrait également être établi permettant ainsi une planification de x bâtiments par année avec une périodicité de vérification tous les 10 ans environ.

Les signataires de cette motion sont convaincus qu'une telle étude permettra à la Municipalité d'avoir une meilleure vision sur l'état actuel de ses bâtiments et des investissements à prévoir. En outre, elle favorisera l'anticipation plutôt que les travaux à réaliser dans l'urgence. Au final, les usagers et les finances s'en trouveront avantagés

Cette motion est transmise au Président du Conseil et à la Municipalité le 29 septembre 2022

Y. Basset

Cham



Herve Cornaz

R. Baillif

R. Baillif

Heinrich



Paul Popid

Colin Re'ville

J. Maillefer



M. Dealing



J. P. Pat

Jaques



S. M. M. M.

P. P. P. P.

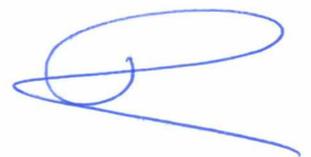


Jean M.



Ol. P. P.

T. Vincent





Parti socialiste
Grandson

Motion Pour la rénovation énergétique de nos bâtiments

Monsieur le Président,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Depuis près de vingt ans, la Confédération, les Cantons et les Communes encouragent la rénovation énergétique des bâtiments grâce à des subventions qui peuvent représenter jusqu'à 30 % de l'investissement rien que pour la subvention cantonale. Dernièrement, notre commune s'est même dotée d'un Fonds de développement durable destiné principalement à aider les propriétaires à rénover leurs biens immobiliers. Efficacité énergétique, réduction des émissions de CO₂ ou encore indépendance énergétique et sortie des énergies fossiles sont les objectifs de ces politiques publiques.

Bien que l'approvisionnement en chaleur de quelques bâtiments soit assuré par des énergies renouvelables, le niveau global d'efficacité énergétique reste à coup sûr bien en-deça de ce qu'il pourrait être selon les normes actuelles. D'après les données récoltées et publiées dernièrement par Navitas Concilium SA, notre territoire figure malheureusement parmi les plus mauvais élèves, aussi bien en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergies renouvelables locales, que de dépendance énergétique.¹ Il est donc urgent d'agir et, en temps que commune, de montrer l'exemple en rénovant ce qui doit l'être.

La production d'énergie par des ressources disponibles sur place est également encouragée lors de rénovations importantes : production photovoltaïque, solaire thermique ; ainsi que l'exploitation de la chaleur de l'air, du sous-sol, des nappes phréatiques, cours d'eau et lacs par des pompes à chaleur. Les bénéfices en matière d'émissions de CO₂ et d'indépendance énergétique sont importants. En plus, en s'extrayant également de la logique d'un marché libéralisé, la production de chaleur locale et l'autoconsommation d'électricité évitent les fluctuations de tarifs comme celle que nous allons toutes et tous devoir affronter dès cet hiver. La rénovation des bâtiments classés comme celui de l'Hotel-de-Ville, moyennant quelques astuces², permet également des économies d'énergie et un gain de confort substantiel sans pour autant porter préjudice au patrimoine historique. Ce type de travaux peuvent en plus bénéficier de conditions de prêt avantageuses.

Les rénovations énergétiques selon les standards actuels ont également des impacts importants comme :

- l'amélioration du confort et du ressenti à l'intérieur pour les utilisateurs et utilisatrices du bâtiment ;
- la diminution des charges pour le chauffage et l'eau chaude en particulier ;

1 Objectif zéro carbone, Navitas Concilium SA. <https://www.navitas-consilium.com/zero-carbone> (consulté le 27.09.2022)

2«Isolation des façades anciennes», collection éléments du patrimoine VD n°003, Service immeuble, patrimoine et logistique

- la mise à disposition kWhth pour raccorder davantage de de bâtiments au réseau de chauffage à distance alimenté par une énergie renouvelable ;
- la revalorisation du patrimoine financier communal, renforçant ainsi durablement la santé des finances communales.

Si le Plan énergie et climat communal (PECC) traitera certainement de la question de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, nous invitons la Municipalité :

- à initier sans attendre les démarches utiles à la rénovation énergétique du patrimoine immobilier communal (diagnostics CECB+, appel d'offre, etc.)
- à développer dans toute la mesure du possible la production et la consommation d'énergies locales et renouvelables (investissement, financement participatif, contracting, etc.)
- à présenter à cet effet tout préavis nécessaire, par exemple demande de crédit-cadre pour la législature en cours.

Considérant qu'il y a urgence et que cette demande correspond aux priorités fixées dans les programmes des trois partis représentés au sein de cette assemblée, je remercie d'avance mes collègues conseillères et conseillers qui la soutiendront. Je remercie également d'avance la Municipalité de l'accueil positif qu'elle réservera à cette demande.

L'auteur :

 
Sébastien Deriaz

Sylvianne Ashdoun
Ashdoun

Amanda Cotte




Sophie Maillefer
S. Maillefer









